

Date de convocation : 19 novembre 2024



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux novembre à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le conseil délibère sans condition de quorum à la suite du report de la séance du 18 novembre pour absence de quorum

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 4 - Votants : 9

Etaient présents, M. FATACCIOLI Loïc, Mme NADAL Karine, M. REVERSAT Jean, M Bernard BRIDIER, M. TALTAVULL Emmanuel (arrivé 18h32), Mme HEITZ DE ROBERT Sophie

Procuration :

Xavier JOSEPH (Jean REVERSAT), Mme GOLENDORF Yolande (Karine Nadal), Corinne Peyrard (Loïc Fataccioli), Claudine Mayen (Bernard Bridier)

Absents excusés : Mme PEYRARD Corinne, M. DRUT Nicolas, Mme BLANCHARD Sandrine, Mme JEANJEAN Régine, M. FOURNIER Luc, Mme GOLENDORF Yolande, Mme MAZURE,) M. MARTINEZ Lionel, Mme MAYEN Claudine, M. FUMANAL André, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. ROUS Alain.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Modification des tableaux des effectifs

Rapporteur : Mme Karine Nadal, 1ère adjointe

Il revient au Conseil Municipal de créer ou supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

La collectivité dispose d'emplois permanents et d'emplois non-permanents comme les emplois aidés ou le contrat d'objectif du conseiller numérique.

La délibération de création d'emplois est l'acte préalable et incontournable pour procéder au recrutement d'un agent public. L'adoption d'une délibération repose sur une obligation législative, doit répondre à un besoin réel de la collectivité. La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique (A ou B ou C) dont l'emploi relève,
- La durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes) pour un emploi permanent à temps non-complet.

Actuellement, le poste de Brigadier-chef principal inscrit au tableau des effectifs est vacant suite au départ par mutation de l'agent titulaire du poste au 01/07/2024.

Afin de mieux répondre au besoin de la commune, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un Garde champêtre chef qui viendra de substituer au poste actuel de Brigadier-chef principal.

Pour rappel, les Décrets n° 2024-282 et 283 du 28 mars 2024 modifiant le statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres aligne la carrière du grade de garde champêtre chef principal sur celle du grade de brigadier-chef principal du cadre d'emplois d'agent de police municipale et fixe l'échelonnement indiciaire du grade d'avancement de garde champêtre chef principal du cadre d'emplois des gardes champêtres.

Après avoir ouïe l'exposé de Madame Nadal l'organe délibère à l'unanimité pour

- Supprimer un poste permanent de Brigadier-chef Principal (grade de catégorie C) poste actuellement vacant.
- Créer un poste permanent de Garde-champêtre chef (grade de catégorie C) à temps complet.

Mme Nadal mentionne que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget.

COMMUNE DE BOISSERON - TABLEAU DES EFFECTIFS MODIFICATION				
Grades	Catégories	Durée Hebdomadaire du poste	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Statut du poste (titulaire ou non titulaire)
Filière Administrative				
Attaché	A	35		Titulaire
Rédacteur	B	35	Comptabilité/ Festivité/Secrétariat/Elections	Titulaire
Rédacteur	B	35	D.G.S.	Titulaire
Adjoint administratif				
- Principal de 1ère classe	C	35	Accueil/Frances Services	Titulaire
- Principal de 1ère classe	C	35	Urbanisme et état civil	Titulaire
- Principal de 2ème classe	C	35	Agent postal/Frances Services	Titulaire
- Adjoint administratif	C	30	RH	Titulaire
- Adjoint administratif	C	35	Comptabilité	Titulaire
- Adjoint administratif	C	35	Conseiller numérique- Agent polyvalent	Titulaire
Total Effectifs filière				
Filière Technique				
- Agent de maîtrise	C	35	Responsable de service Technique	Titulaire
Adjoint Technique				
- Principal 1ère classe	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire
- Principal 1ère classe	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire
- Principal 1ère classe	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire
- Principal 2ème classe	C	35	Agent Technique Polyvalent	Titulaire
- Principal 2ème classe	C	35	Agent Technique polyvalent	Titulaire
- Principal 2ème classe	C	10	Agent Technique Polyvalent ménage mairie	Titulaire
- Adjoint Technique	C	30	Agent Technique polyvalent	Titulaire
- Adjoint Technique	C	30	Agent Technique polyvalent	Titulaire
- Adjoint Technique	C	30	Agent Technique polyvalent	Titulaire
- Adjoint Technique	C	30	Agent Technique polyvalent	Titulaire
- Adjoint Technique	C	30	Agent Technique polyvalent	Titulaire
- Adjoint Technique	C	24	Agent Technique Polyvalent	Titulaire
- Adjoint Technique - Non permanent	C	35	Agent Technique Polyvalent PEC	Non Titulaire
- Adjoint technique - Non permanent	C	30	Agent technique polyvalent	Non Titulaire
Total Effectifs filière				

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID : 034-213400336-20241122-202438-DE

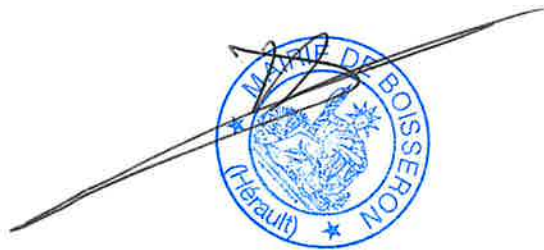
Berger
Levrault

Filière Animation				
Adjoint d'Animation				
- Principal 1ère classe	C	35	Directeur service enf jeunesse	Titulaire
- Adjoint Animation	C	30	Agent animation alp	Titulaire
- Adjoint Animation	C	35	Agent animation crèche	Titulaire
Total Effectifs filière				
Filière Sanitaire et Sociale				
Educateur jeunes enfants	A	35	Directrice crèche	Titulaire
Auxiliaire de puériculture cl. Normale	B	35	Auxiliaire puériculture crèche	Titulaire
Agent social 2ème classe	C	35	Agent animation crèche	Titulaire
ATSEM Principal 1ère classe	C	35	ATSEM	Titulaire
Total Effectifs filière				
Filière Culturelle				
Adjoint du patrimoine				
- Principal de 1ère classe	C	25	Bibliothèque - Archives communales	Titulaire
Total Effectifs filière				
Filière Police				
Brigadier chef ppal	E	35	Police	Titulaire
Garde Champêtre Chef	C	35	Police	Titulaire
Total Effectifs filière				
TOTAL DES EFFECTIFS				

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présentes
Pour extrait conforme

Le Maire, Loïc FATACCIOLI

Secrétaire de séance, Jean Reversat



Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le



ID : 034-213400336-20241122-202438-DE